

ABONNEMENT.

Somme :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Tailbout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la production, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. BAYAL-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Mars 1878.

Chronique générale.

A la Chambre des députés, la discussion du projet de loi relatif au rachat de certaines lignes de chemins de fer ne marche pas à la vapeur ; elle a même subi un temps d'arrêt par suite d'une indisposition de M. de Freycinet. Or, s'il fallait en croire certaines mauvaises langues, ce ne serait pas M. de Freycinet qui serait malade, mais bien son projet de loi.

Il paraît que M. le ministre des travaux publics veut gagner du temps, négocier avec la commission du budget, s'entendre avec les différents groupes de la gauche, de manière à éviter, à l'heure du scrutin, un échec formidable. Réussira-t-il ? Nous ne le pensons pas. Peut-être, avec beaucoup d'adresse, pourrait-il atténuer l'humiliation de la défaite ; il ne saurait prétendre à la victoire.

Si les dissentiments portaient seulement sur quelques points de détail, il serait facile, moyennant certaines concessions, d'arriver à un accord ; mais il n'en est pas ainsi. Ce que l'on a jusqu'à ce jour combattu dans le projet de loi, ce n'est pas seulement telle ou telle disposition particulière, c'est encore et surtout les principes généraux qui ont présidé à son élaboration. Dans ces conditions, une entente sera bien difficile.

Le renvoi du projet à une commission spéciale gagne de plus en plus du terrain. Or, ce renvoi équivaldrait à un déclinaoire de compétence opposé à la commission du budget, et à un témoignage de méfiance à l'endroit des conventions passées entre le gouvernement et certaines Compagnies de chemins de fer, conventions pour lesquelles M. de Freycinet réclame l'approbation de la Chambre.

On a remarqué que le projet ministériel, si vigoureusement attaqué par MM. Brice, Keller, Cherpin et Rouher, n'a été que fort mollement défendu, ce qui tend à prouver que ses partisans ont conscience de leur faiblesse.

La Chambre a examiné et voté le projet de loi relatif à la réforme postale.

Désormais la taxe des lettres affranchies est fixée à 15 centimes par 45 grammes et celle des lettres non affranchies à 20 centimes. Les cartes postales paieront 40 centimes. Pour les journaux, la taxe est de 2 centimes jusqu'à 25 grammes ; au-dessus de 20 grammes, le port est augmenté de 4 centimes par 45 grammes ou fraction de 15 grammes. Cette taxe est réduite de moitié pour les journaux circulant dans l'intérieur d'un département. En outre, les suppléments consacrés, au moins pour la moitié de leur superficie, à la reproduction des débats législatifs ou des actes officiels, sont exemptés des droits de poste.

La nouvelle loi devra être rendue exécutoire dans les deux mois qui suivront sa promulgation.

Au cours de la discussion, M. Talandier est venu proposer à la Chambre de proclamer l'affranchissement obligatoire, c'est-à-dire d'interdire aux indigents le service de la

poste. Tel malheureux qui n'aurait pas 25 centimes pour acheter du pain, et à plus forte raison un timbre-poste, devrait renoncer à écrire des lettres. C'est ainsi que M. Talandier pratique la philanthropie démocratique.

Le Journal officiel contient des décrets convoquant pour le 7 avril les électeurs du Havre, de Dax, de Vervins, d'Auch, de Boulogne, de La Roche-sur-Yon, d'Arras, de Nyons, d'Orthez, de Saint-Malo, de Bellac, d'Orange, de Carpentras, d'Apt et de Castelnau-dary, pour élire chacun un député.

L'Indépendance belge enterre le dernier carnaval en ces termes :

« Le carnaval a été si triste cette année, qu'il n'y a pas eu une seule grande fête ; car, au point de vue de l'élégance, on ne peut pas citer le bal de l'Élysée, qui était absolument encombré de vieilles toilettes. »

N'est-ce pas singulier de lire précisément, dans un journal qui a des sympathies si excessives pour le régime républicain, un aveu de nature à faire croire que ce régime n'est pas trop favorable au commerce et à l'industrie ?

Il n'y a pas de petite réforme pour nos bons radicaux du conseil municipal de Paris. Ils viennent de décider que désormais la Saint-Nicolas ne serait plus fêtée dans les écoles de garçons et la Sainte-Catherine dans les écoles de petites filles. Cette résolution a été signifiée aux directeurs et directrices d'écoles.

Sous ce titre : « Le Jeu est fait, Messieurs....., rien ne va plus..... », nous lisons dans le Moniteur :

« Il y a, dans le Charivari, un croquis de Cham très-spirituel et très-sensé. Le plénipotentiaire ottoman arrive à Bade où il avait été d'abord question de réunir la conférence. Il se trouve dans la salle du congrès où jadis le dieu Plutus tenait ses assises. On lui tend une chaise. Il va s'asseoir, mais il se doute bien, avant de s'asseoir, que le jeu est fait. Voilà le croquis ; n'est-il pas, sous sa forme ironique et légère, l'expression d'une profonde vérité ? Le Grand Turc n'ira au congrès que pour mettre son « vu et approuvé » au bas du traité qui consacrerait sa défaite ; ce n'est guère pour autre chose, du reste, que l'Europe va être conviée à Berlin ; et l'Angleterre le sait bien, elle qui a donné, paraît-il, pour instruction à ses plénipotentiaires de ne discuter le traité de paix que si la totalité de ce traité est soumise à la discussion. L'Angleterre se doute que le jeu est fait ; elle ne sent pas le besoin d'augmenter la mise.

« Nous disions ces jours derniers que ce que la France aurait de mieux à faire serait de rester chez elle. Ne pouvons-nous pas le dire aujourd'hui à plus forte raison encore ? Quel rôle remplirions-nous donc autour d'un tapis vert — car, jeu de la guerre ou jeu de hasard, le tapis est toujours vert — où le jeu est fait d'avance, où il est précisément fait contre ces traités de 1856 qui portent la signature de la France ?

« Le Nord nous reproche, à ce propos, d'avoir abandonné l'attitude sympathique

que nous avons toujours observée vis-à-vis des chrétiens d'Orient ; nous croyons que ce reproche n'est pas à sa place. Nous faisons les vœux les plus chers en faveur de nos coreligionnaires d'Orient ; mais ce sont là des vœux tout platoniques, puisque nos malheurs sont précisément venus de l'abus que nous avons fait naguère de ce qu'on appelle la politique d'exportation.

« Nous n'exportons plus aujourd'hui. Nous sommes tout entiers à nous-mêmes, à notre relèvement par la paix ; et c'est là une besogne qui vaut mille fois mieux, selon nous, que celle qu'on veut bien proposer à la France d'aller faire à Berlin, qui est aujourd'hui substitué à Baden-Baden. »

On se souvient de la tentative d'assassinat dont l'inspecteur d'Académie de Valence, M. Lausser, fut victime de la part d'un instituteur révoqué pour ivrognerie, immoralité, etc.

M. Lausser vient d'être mis en disponibilité. M. Lausser a un grand tort, c'est d'avoir failli être assassiné par un des coryphées du parti radical. Il fallait donc le destituer : c'est ce qu'on vient de faire.

L'Indépendant, de Tours, a reçu de M. Houssard, sénateur d'Indre-et-Loire, la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,
Plusieurs journaux ont cité mon nom à propos d'incidents extra-parlementaires récents.

« Je suis resté étranger à ces incidents et je n'ai autorisé personne à m'y faire figurer. Jusqu'à l'expiration de mon mandat, guidé par mon patriotisme et inspiré par mon devoir, je continuerai à suivre la ligne de conduite politique indiquée dans ma lettre aux électeurs sénatoriaux d'Indre-et-Loire.

« Veuillez, etc.
E. HOUSSARD, sénateur. »

LE MAJOR LABORDÈRE.

On se souvient que le major Labordère a adressé une pétition à la Chambre des députés. On disait avant-hier, dans les couloirs de la Chambre, que la discussion de cette pétition s'engagerait mardi, 19 mars, et que M. Madier-Montjau réclamerait la mise en activité du major Labordère.

Nous espérons que le ministre de la guerre, soucieux de sa dignité, répondra comme il convient à ces prétentions des radicaux. La Chambre des députés n'a pas le droit de s'occuper des décisions prises par le ministre de la guerre dans les questions d'ordre administratif.

Cette ingérence du Parlement serait un abus de pouvoir odieux contre lequel l'armée entière protesterait si le ministre consentait à accueillir la demande de la majorité républicaine ; il serait désormais obligé de rendre compte de toutes les mesures disciplinaires qu'il croirait devoir prendre envers le plus humble soldat comme envers les officiers supérieurs.

Le Conseil fédéral suisse qui a été informé que le 18 mars devait être le prétexte d'une

nouvelle manifestation des internationaux, à Berne, a fait donner l'ordre à l'autorité militaire de convoquer le bataillon n° 42 d'artillerie afin d'empêcher toute exhibition d'autre drapeau que celui adopté par la Confédération suisse. — L'ordre a également été donné de ne laisser porter atteinte, soit par parole ou par manifestation publique, à aucun des gouvernements avec lesquels la Suisse est en relation d'amitié.

Des avis qui nous arrivent de Constantinople disent que la Sublime-Porte continue avec une grande activité ses armements et que les enrôlements et les exercices de recrues se suivent sans interruption.

Il est question d'un effectif de 200,000 hommes, que la Turquie aurait à sa disposition dans quelques semaines. On se demande en vain ce que peuvent signifier ces préparatifs militaires dans un moment où la paix est à peine signée.

LE COMMANDANT LE FLO.

M. Adolphe Le Flo, chef de bataillon au 4^e régiment de zouaves, fils unique de notre ambassadeur en Russie, est mort des suites d'une blessure reçue à Gravelotte.

Ses obsèques ont été célébrées lundi, au milieu d'une affluence considérable d'officiers de toutes armes.

M^r Lavigerie, archevêque d'Alger, assisté de M^r Dusserre, assistait au service funèbre et a donné l'absoute.

Dans une allocution émue, le Père Vallée, des Frères-Prêcheurs, a retracé la carrière militaire, si tôt brisée, du jeune commandant, chevalier de la Légion-d'Honneur, mort à trente-quatre ans, et l'a terminée par les derniers mots prononcés par Adolphe Le Flo :

— Dites à mon père que je meurs en chrétien et en zouave.

Etranger.

AUTRICHE. — Le Temps a reçu de Vienne la dépêche suivante :

« Hier, dans la discussion sur le crédit de 60 millions de florins, la Délégation hongroise ayant demandé des garanties contre une politique d'annexion, le comte Andrassy aurait, dit-on, condamné en principe, comme but d'une action éventuelle, l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine. Il aurait rendu certain le vote du crédit par la Délégation hongroise en déclarant que, de l'avis du cabinet de Vienne, une Bulgarie s'étendant jusqu'à la mer est aussi incompatible avec les intérêts de la monarchie austro-hongroise qu'une occupation de la Bulgarie pendant plus de six mois par les Russes.

« Le comte Andrassy, quoiqu'il juge certaine la réunion d'un Congrès, n'a pu garantir hier à la délégation que cette réunion aura lieu. »

Ainsi, le comte Andrassy, tout en annonçant le Congrès, n'ose pas garantir sa réunion. Les « énormes difficultés » dont il parlait dans son discours sont bien de nature, en effet, à inquiéter encore les esprits et à faire douter d'un résultat favorable.

On remarquera dans cette dépêche que le

comte Andrassy a encore protesté contre l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, comme but de la politique autrichienne. On dira peut-être qu'il parlait devant la Délégation hongroise et qu'il avait à tenir compte de l'opinion d'un pays où l'on a répugné profondément jusqu'ici à cette annexion. Cela est vrai; mais nous répondrons que l'opinion s'est un peu modifiée en Hongrie, comme nous le prouve le changement d'attitude du *Pester Lloyd*, qui demande aujourd'hui l'occupation de ces deux provinces.

On ne saurait donc voir seulement dans cette réserve du comte Andrassy une précaution oratoire destinée à plaire à la Délégation, mais bien l'expression sincère des intentions du gouvernement austro-hongrois de ne tenter aucune occupation avant les décisions du Congrès.

Quant à la réunion même du Congrès, nous conservons encore tous nos doutes. Lorsqu'on sera d'accord sur le programme à soumettre à ses délibérations, ce qui est le point capital, alors nous y croirons; peu importent sa date et son lieu de réunion, ce sont là des questions secondaires.

Ce que nous n'avons cessé de dire, c'est qu'un Congrès est impossible sans une entente préalable sur ce qui lui sera soumis, sans une procédure arrêtée d'avance pour ses décisions. Or, rien n'est fait encore à cet égard.

ITALIE. — La *Voce della Verità* publie les réflexions suivantes que nous croyons utile de reproduire :

« Le discours de la couronne prononcé par le roi Humbert, pour inaugurer les travaux de la nouvelle session du Parlement italien, fait remarquer avec complaisance que « les rites traditionnels par lesquels un successeur fut donné au Pontife défunt purent être librement observés, sans que la tranquillité de l'Etat, la paix des consciences et l'indépendance du ministère spirituel en fussent troublées. »

« On doit reconnaître, en effet, que la tranquillité et la liberté du Conclave furent respectées par le gouvernement italien, comme c'était du reste son devoir. Sur ce point, le gouvernement du roi Humbert s'est protégé lui-même et a protégé en même temps la cause politique de l'Italie qui lui a été confiée, plus que l'Eglise et le Conclave. »

« Aux termes de la loi dite loi des garanties, nous le répéterons encore une fois, le gouvernement actuel de l'Italie était engagé devant la nation, devant les gouvernements étrangers et le monde catholique, à maintenir, pendant la durée du Conclave, l'ordre public et la tranquillité dans le lieu où devaient se réunir les cardinaux du Sacré-Collège. »

« En même temps qu'existait cet engagement qui, croyons-nous, a été opportunément rappelé de plusieurs côtés au gouvernement italien, l'emploi des moyens qui pouvaient servir à son accomplissement était tout à l'avantage du cabinet Depretis et de l'Italie, en ce sens qu'il montrait que, quand il le veut, ce cabinet peut remplir son devoir et soutenir tout à la fois l'honneur et le crédit du gouvernement italien. Mais cela n'empêche pas de penser, et au contraire cela confirme dans cette pensée, que la liberté et l'indépendance du Saint-Siège, comme la tranquillité dans l'exercice de son ministère spirituel, reposent entièrement sur le bon plaisir du gouvernement qui s'est intronisé dans Rome et qui aime à démontrer la sujétion dans laquelle il veut tenir l'Eglise. »

« Les faits survenus dans les premiers jours du Pontificat de Léon XIII viennent appuyer par de solides arguments nos affirmations. Ce même gouvernement, qui avait efficacement protégé la liberté du Conclave, n'a pas voulu tolérer les cérémonies du couronnement et de la bénédiction que le Saint-Père aurait voulu célébrer dans la Loge de la basilique vaticane, afin de se trouver au milieu de ses enfants dans une si solennelle circonstance. Il sut trouver le moyen de faire sentir qu'il était impuissant à maintenir l'ordre dans cette occasion. Ce même gouvernement, qui avait su et pu maintenir la tranquillité dans la ville de Rome et aux alentours du Vatican après la mort de Pie IX et durant le Conclave, s'est plu à faire croire qu'il était impuissant à maintenir cet ordre et le respect dû aux droits ainsi qu'aux propriétés des habitants de la ville attaqués par une petite troupe de perturbateurs, lorsque les Romains voulurent donner une

marque publique et inoffensive de réjouissance pour l'élection du nouveau Pontife, Père et Maître suprême des consciences catholiques.

« Le pouvoir de ce gouvernement à l'égard de l'Eglise se manifeste donc suivant la volonté changeante ou les convenances momentanées de ses ministres, et non pas suivant les principes immuables de la justice. Cette attitude ne pourrait évidemment démontrer autre chose que la condition de soumission faite à l'Eglise et à son chef suprême. »

VOYAGE AUTOUR DU MONDE ORGANISÉ POUR CETTE ANNÉE.

Deux mois après l'ouverture de l'Exposition universelle, le 30 juin, partira de Marseille une expédition qui fera, en onze mois, le tour du monde, non pour découvrir des terres inconnues, mais pour le profit intellectuel et l'agrément des personnes qui prendront part à ce beau voyage.

En plusieurs endroits, les touristes pourront quitter le navire, pour visiter tout un pays, et le rejoindre plus loin; on pourra ainsi, quoique le voyage soit accompli par le même bâtiment, installé exprès, employer les deux tiers du temps en excursions à terre.

Un assez grand nombre de personnes, parmi lesquelles plusieurs jeunes gens appartenant aux meilleures familles de France, ont retenu leur passage, et la liste des engagements sera sans doute prochainement close. Le tour du monde, exécuté ainsi, est évidemment plus économique et plus agréable que par tout autre moyen. Il a surtout l'immense avantage de placer un jeune homme dans un milieu intelligent, éclairé, et de constituer ainsi le meilleur de tous les compléments d'éducation.

Le bâtiment qui exécutera le voyage autour du monde, organisé pour l'année 1878, partira de Marseille le 30 juin, sous le commandement de M. G. Biard, lieutenant de vaisseau, directeur de la Société, et sera de retour au même point du 25 au 30 mai 1879, après avoir parcouru l'itinéraire ci-dessous :

Marseille — Gibraltar — Madère — Dakar et Gorée — Rio de Janeiro — Montevideo, Buenos-Ayres (Grande excursion par les bateaux de Paraná et le chemin de fer à Rosario et dans l'intérieur des Pampas) — Détroit de Magellan, Valparaiso et Santiago — Le Callao et Lima — Panama (Grande excursion dans les Etats-Unis par Colon, Aspinwall, Nouvelle-Orléans — Saint-Louis, Cincinnati, Cleveland, Buffalo, chutes du Niagara, les lacs jusqu'à Montréal, Albany, New-York, Philadelphie, Baltimore, Washington, Chicago, Omaha et San-Francisco) — De San-Francisco où le bâtiment se sera rendu directement aux îles Sandwich — îles Fidji — Nouvelle-Zélande — Melbourne — Sydney — Nouvelle-Calédonie — Yokohama et Yeddo — la mer intérieure du Japon, Osaka et Kioto — Shanghai — Hong-Kong et Canton — Batavia — Singapore — Calcutta (Grande excursion de Calcutta à Bombay par chemins de fer : Patna, Bénarès, Allahabad, Punnah, Boorhampore, Holkar) — de Bombay à Aden — Suez (Grande excursion au Caire, aux Pyramides, etc.) — Alexandrie — Naples — Retour à Marseille.

Pour avoir de plus amples détails, on peut s'adresser à la *Société des Voyages*, dont le président est M. E. LEVASSEUR, de l'Institut, et dont le siège est à Paris, 8, place Vendôme.

Chronique militaire.

ÉCOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE DE SAUMUR. — CONCOURS.

Comme nous l'avons dit, les examens des jeunes gens de la classe civile qui demandent à suivre les cours de l'École de cavalerie, comme cavaliers élèves sous-officiers, seront désormais passés du 21 au 22 avril et du 21 au 22 octobre de chaque année à Saumur.

Les conditions d'admission ne sont autres que celles insérées au n° 44 du *Recueil* de l'année 1873, avec cette modification toutefois que les candidats devront être âgés de 18 ans au moins et de 24 au plus au 27 avril ou au 27 octobre de l'année courante, et avoir

au moins la taille exigée pour servir dans la cavalerie légère (1^m 62).

Les intéressés pourront prendre communication du programme des examens dans les préfectures et sous-préfectures.

Les cours commenceront le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre.

M. le ministre de la guerre vient de décider, pour faire disparaître la différence qui existe dans l'armée territoriale entre les officiers supérieurs à la suite de l'arme et les officiers inférieurs à la suite du régiment, et afin de régulariser l'administration de ce personnel :

1^o Que tous les officiers placés en dehors des corps de troupe, dans les conditions de l'article 51 de la loi du 13 mars 1875, seront mis, quel que soit leur grade, à la suite de l'arme;

2^o Que, dans chaque corps d'armée, l'officier supérieur d'état-major chargé des opérations relatives au service de l'armée territoriale sera désigné pour administrer tous les officiers à la suite résidant dans sa région, et tiendra le registre matricule du personnel de ces officiers.

On fait de grands préparatifs militaires au camp de Châlons. 80 officiers généraux ou supérieurs assisteront aux nouvelles expériences du tir, à partir du 1^{er} avril. Onze batteries d'artillerie sont déjà arrivées.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Le Conseil municipal, dans une réunion tenue avant-hier soir, a voté 500 fr. en faveur de la cavalcade organisée pour le dimanche 31 mars.

Dans cette même séance, paraît-il, le Conseil, consulté par le gouvernement sur la constitution de la municipalité saumuroise, a émis le vœu que notre administration fût composée de : MM. Lecoy, maire; Bodin et Abellard, adjoints.

Mais, d'après les bruits qui ont cours à Saumur, MM. Bodin et Abellard mettraient des conditions à leur acceptation.

Attendons.

Les opérations pour les conseils de révision commenceront le 1^{er} avril prochain et devront être terminées le 25 mai.

On vient de découvrir une nouvelle contrefaçon de billets de banque de cent francs. Le conseil d'administration de la Banque de France prévient le public que les billets déjà saisis portent les signes reconnaissables suivants :

447 — 4474.

Le Théâtre-Lyrique A SAUMUR.

Demain vendredi 15 mars, la troupe du Théâtre-Lyrique, défunt, comme on sait, par suite du désastre financier de son directeur, viendra donner sur le théâtre de Saumur une représentation qui ne peut manquer d'attirer les amateurs.

Les artistes du Lyrique joueront : *Philon et Baucis*, opéra-comique en 2 actes, de M. Ch. Gounod, et *L'Aumônier du Régiment*, opéra-comique nouveau en un acte, musique de M. Hector Salomon.

Les interprètes seront : M^{lle} Sablailrolle, chanteuse légère; M. Caisso, ténor léger; M. Gresse, basse; M. Rohi, baryton.

L'Aumônier du Régiment est une œuvre charmante qui, de l'avis de toute la presse parisienne, est appelée à prendre sur la scène française le même renom que le *Chalot* a gardé si longtemps et à bon droit. *Philon et Baucis* est une des plus belles œuvres de Gounod, créée au Théâtre-Lyrique, et que l'Opéra-Comique s'est hâté de s'approprier.

Ces deux opéras seront interprétés avec la perfection de chant et de mise en scène qui a été la gloire du Théâtre-Lyrique.

Il suffit, du reste, de parler de M^{lle} Sablailrolle, la charmante cantatrice tant applaudie dans le *Timbre d'Argent* et *L'Aumônier*, la seule chanteuse à qui le Théâtre-Lyrique ait pu confier le principal rôle de *Paul et Virginie*, après M^{me} Ritter et Heilbron; de M. Caisso, le ténor léger si aimé à Paris; de M.

Grasse, la 1^{re} basse dont tous les journaux parisiens nous ont dit la belle voix et le talent de chanteur, pour prédire le succès que les artistes du Lyrique trouveront dans notre ville.

M. Marietti, l'habile chef de chant du Théâtre-Lyrique, accompagne la tournée dont il a dirigé avec soin, au théâtre même, l'organisation et les répétitions.

Les artistes du Théâtre-Lyrique ne donneront qu'une seule représentation à Saumur.

M. Rabineau a l'honneur d'informer le public qu'il fonde un cabinet d'architecte à Saumur, rue de la Petite-Douve, 21. A cette occasion, il nous adresse les lignes suivantes, que nous croyons devoir insérer dans l'intérêt d'un jeune compatriote qui a fait ses études à l'École des Beaux-Arts et qui revient dans son pays nous faire profiter du fruit de son travail :

« Les études spéciales et sérieuses que j'ai faites pendant mon long séjour à Paris (études pratiques chez un des architectes les plus distingués, études théoriques à l'École des Beaux-Arts en qualité d'élève à cette École), constituent pour Saumur une nuance à peu près inédite qui n'échappera pas, j'en suis certain, aux personnes d'un goût distingué. »

« Ceci me fait ressouvenir par antithèse d'un fait accompli, voire même obscur, auquel la malignité ne pourrait donner qu'une influence infime sur mes débuts, et que je dois relever dans mon intérêt. »

« J'ai eu, en effet, la bonhomie de croire que l'administration municipale, dans la nomination de son architecte, aurait recours aux moyens libéraux mis en usage pour garantir les intérêts des villes, en même temps que ceux du mérite acquis : c'est-à-dire qu'elle ferait juger, ou les titres des candidats, ou un essai déterminé, par des architectes compétents et d'une notabilité incontestée. »

« Ce ne fut qu'une longue illusion, entretenue, hélas ! par six mois de *status quo*. »

« La municipalité saumuroise préféra les moyens libres aux moyens libéraux; elle eut confiance en ses connaissances spéciales en architecture, pour déterminer son choix. »

« Loin de moi toute idée de mettre en suspicion les lumières de la municipalité. Nonobstant les procédés par trop... libres — pardon, j'allais dire libéraux — dont elle a usé à l'égard des candidats, je ne puis m'empêcher de regretter profondément qu'elle n'ait eu l'idée de mettre au jour les considérations prépondérantes qui ont amené sa décision. Certes l'élu, étranger paraît-il au département, ne pourrait que gagner à la publicité des titres remarquables qu'il doit posséder à son actif et auxquels l'autorité de M. le maire donnerait évidemment beaucoup de relief. »

« Il en est temps encore. « Mieux vaut tard que jamais, » dit le vieux proverbe. »

» RABINEAU.

» Ancien élève à l'École des Beaux-Arts. »

NOTA. — Mon cabinet sera ouvert les mardi et samedi de chaque semaine, de midi à quatre heures.

ANGERS.

La nouvelle administration municipale d'Angers a été installée lundi soir, à quatre heures et demie, par M. Béchade, préfet de Maine-et-Loire, assisté de M. Godin, vice-président du conseil de préfecture.

Des discours ont été prononcés par M. le préfet et par le nouveau maire, M. Mourin. Ensuite, M. Maillé ayant demandé la parole, celui-ci a fait un troisième discours qu'il a terminé en promettant son concours et celui de ses amis du Conseil au nouveau maire « pour le soutien et la défense de notre chère République. »

«... En somme, dit l'*Etoile*, d'Angers, il n'y a beaucoup à reprendre ni dans le discours de M. le préfet, ni dans celui de M. Mourin; toute la première partie de la cérémonie s'est passée très-convenablement; échange de compliments, affirmation répétée de bonnes résolutions, tout au plus dans le ton général quelque chose d'un peu pu d'hommesque. Pourquoi faut-il que M. Maillé ait gâté la dernière partie de la fête par un petit speech républicain dont elle pouvait parfaitement se passer? Ce que c'est que de céder au plaisir de faire montre d'éloquence lorsqu'on n'a pas l'habitude de ce genre d'exercice! Evidemment M. Maillé ne s'est pas rendu bien compte de ce qu'il disait lorsqu'il a reproché aux populations de Maine-et-Loire d'avoir jusqu'à ce jour man-

qué de patriotisme en ne se montrant pas suffisamment républicaines. On prétend que son petit discours avait été rédigé par ses collègues et qu'il n'a eu que la peine de le lire. Nous aimons mieux croire qu'il s'est laissé entraîner par la fougue de l'improvisation et que c'est là l'excuse à invoquer en sa faveur. Avec un peu de réflexion, il se serait dit certainement que ni lui ni ses amis n'avaient le droit de revendiquer le monopole du patriotisme et d'opposer leur conduite pendant la guerre à celle des royalistes. »

CHOLET.

Le 4 mars dernier, un militaire, le nommé Guerrand (Henri), appartenant au 135^e, en garnison à Cholet, s'est suicidé en se tirant un coup de fusil sous le menton; la mort a été instantanée; on attribue ce suicide à un dérangement de cerveau; depuis quelque temps, ce jeune homme était triste, à la suite d'une fièvre typhoïde contractée à Paris; d'après ses chefs, ce soldat, libérable sous peu et originaire de Moulins, canton de Montmorillon (Vienne), était un excellent sujet; il s'est suicidé en présence de ses camarades de chambrée qui étaient occupés à nettoyer leurs armes pour passer une revue le matin; ils ne se sont pas aperçus des préparatifs qu'il a pu faire pour mettre son projet à exécution.

TOURS.

Un cordonnier de la rue du Boucassin, le sieur X., a reçu mardi soir une fiolée remplie de vitriol en plein visage. L'auteur de cette agression est une femme mariée, mère de deux enfants. Le sieur X. a eu la poitrine brûlée par le liquide corrosif; la figure est moins atteinte; en général les blessures sont sans gravité.

POITIERS.

Les Etudiants Espagnols ont promis de répondre à l'invitation des étudiants de Poitiers, dit le *Journal de la Vienne*. Ils s'arrêteront dans cette ville où ils arriveront par le train rapide. La *Estudiantina* doit quitter Paris demain vendredi pour retourner à Madrid.

NANTES.

M. Oudet, l'un des plus honorables négociants de Nantes, vient de mourir à l'âge de 75 ans. Ce fut un homme de bien, ayant conservé de profondes convictions religieuses, et qui fut surtout un véritable ami des pauvres. M. Oudet fit partie en 1875 de la députation qui se rendit à Frosdorff, au moment où tout le monde croyait au rétablissement de la Monarchie. M. Oudet était, d'ailleurs, au physique, le véritable sosie de M. Thiers; rien ne manquait, pas même le toupet légendaire du célèbre homme d'Etat. Parvenu le soir sur la frontière de Belgique et ne voulant pas arriver de nuit au château de M^r le comte de Chambord, notre voyageur s'arrêta dans un village pour y passer la nuit.

L'aubergiste qui le reçut avait vu, sinon M. Thiers, du moins sa photographie. Il crut à l'honneur de loger l'ex-président de la République française. Immédiatement, il s'en fut prévenir le maire, donna à son voyageur sa plus belle chambre et fut rempli d'égards et de prévenances. M. Oudet, fatigué du voyage, se retira de bonne heure. A peine était-il seul qu'il entend sous ses croisées une sérénade donnée par la fanfare du lieu.

Il se lève, se met à la fenêtre; il est salué par les cris de : Vive M. Thiers !

M. Oudet comprend tout, s'habille à la hâte, et, prétextant une affaire urgente, il salue le maire, fait atteler une voiture et se met en route au plus vite.

Tout le village continue à croire qu'il a, ce jour-là, acclamé M. Thiers. (Assemblée nationale.)

— Lundi dernier, une marchande de poissons achète au marché à la criée, à Nantes, un superbe saumon, et, rendue à la halle pour le vendre au détail, elle se met en devoir de le couper par tranches.

Elle en a déjà dépecé une partie, lorsque, arrivée au ventre, elle rencontre une résistance.

« Tiens, mon couteau ne coupe plus, je ne peux pas trancher ce saumon; voisin,

dit-elle à un charcutier, affutez donc mon couteau, je vous prie. Il ne coupe plus. »

L'opération faite, elle trouve même difficulté, même résistance.

« Voilà un animal qui a l'échine bien dure; toi qui es plus forte que moi, dit-elle à sa fille, tu réussiras mieux, coupe-le. »

La fille n'y parvient pas davantage. L'animal tient bon.

Ne pouvant pas comprendre qu'un saumon, quelque beau qu'il soit, puisse avoir les vertèbres de l'épine dorsale plus dures dans cette partie du corps que dans l'autre, elle lui ouvre le ventre et en retire un objet long et dur.

« Ah! ma mère! nous voilà riches: c'est un gros morceau d'or que le saumon a dans le ventre. »

On le nettoie avec précaution, et, vérification faite, le morceau d'or n'était malheureusement qu'un morceau de fer, long de 14 centimètres, cassé par un bout et pesant 175 grammes.

Comment ce saumon de 14 à 15 kilogrammes a-t-il pu avaler ce fer? Depuis combien de temps ses intestins pouvaient-ils le retenir?

Autant de questions que nous soumettons aux naturalistes et plus spécialement aux ichtyologistes. (Phare de la Loire.)

SAVENAY.

Nous apprenons, dit le *Phare de la Loire*, que l'Ecole normale de Savenay a été licenciée jeudi à la suite d'une maladie ayant un caractère infectieux dont une douzaine d'élèves ont été atteints. On attribue cet état sanitaire, dont la ville ne se ressent nullement, à l'infection produite par les lieux d'aisance et, peut-être aussi, à la mauvaise qualité des eaux d'un puits servant à l'alimentation de l'Ecole. L'architecte du département s'est rendu à Savenay, pour faire une enquête, et les eaux de ce puits sont soumises à une analyse.

La Suze (Sarthe). — Rien n'absorbe l'attention comme la pêche. Tout entier à contempler le flotteur de sa ligne, le pêcheur ne voit rien autre chose.

Hippolyte Daulny, ouvrier potier, se livrait dimanche, sur la Sarthe, à la Suze, à son passe-temps favori.

Insensiblement le courant entraînait la barque à la dérive et le malheureux Daulny n'en voyait rien. Quand il eut conscience de sa situation critique, il était trop tard, le courant était devenu si rapide qu'il lui fut impossible de diriger sa barque.

Il fut lancé avec elle par-dessus le barrage; barque et pêcheur disparurent dans le gouffre.

Ce n'est qu'une demi-heure après qu'on put retrouver la barque seulement. Quant au cadavre du malheureux, il a été impossible jusqu'ici de le découvrir.

Daulny n'était âgé que de 27 ans. Il était né à Champagné-Saint-Hilaire (Vienne). (Union de la Sarthe.)

Faits divers.

CATASTROPHE DE LA RADE DE BREST.

L'Océan nous apprend la triste nouvelle d'un sinistre maritime dans lequel une quarantaine de personnes auraient trouvé la mort.

Voici quelques détails sur ce douloureux événement :

Le bateau *Marie-Josèphe*, numéro 151, de Lanberlach, dans lequel se trouvaient trente-six personnes des villages avoisinant Saint-Adrien, en Plougastel Daoulas, a quitté Brest le 6 mars, vers 5 heures 1/4 du soir. Il a été vu par un bateau qui marchait à quelque distance de lui jusqu'à la pointe de l'Armor, entre cette pointe et l'Île-Ronde, puis tout à coup ce bateau ne le vit plus; seulement, en arrivant à l'endroit où ils avaient cessé de le voir, les personnes qui se trouvaient dans ce bateau aperçurent deux femmes qui surnageaient. Ils virèrent de bord pour tâcher de les sauver; mais lorsque la manœuvre fut terminée, les deux femmes avaient disparu.

Personne n'ayant été trouvé du sinistre et aucun des naufragés n'ayant survécu, on ne sait comment cet affreux malheur est arrivé.

On cite des familles qui ont perdu quatre membres; un père, patron d'un autre bateau qui a quitté Brest le même jour vers quatre heures, et qui avait amené avec lui ses deux fils et sa fille

qui lui ont demandé l'autorisation d'attendre le dernier bateau, avec lequel ils ont trouvé la mort.

Jusqu'à ce moment, on a découvert seulement le cadavre d'une femme qui a été inhumé lundi matin, à dix heures, au bourg de Plougastel.

Le plus grand nombre de ces malheureuses victimes étaient venues à Brest pour la foire du Carême qui a eu lieu le mercredi des Cendres à Recouvrance, et doit avoir sur elles des sommes relativement importantes, car on sait que l'un d'entre elles a dû vendre 300 kilogrammes de beurre.

L'accident paraît avoir eu lieu près de la roche appelée Pen-Belec, entre l'Île-Ronde et l'entrée de la baie de Lanberlach.

TRAGIQUE ÉVÉNEMENT.

On écrit de Saint-Malo :

La semaine dernière, un bien déplorable événement est venu jeter la consternation dans la commune de Trédrez et aux environs.

Un marin de l'endroit, habitant le village de Loquemau, le nommé Joseph Allain, était parti dans l'après-midi, pour aller, avec son bateau, couper du goémon sur un rocher voisin, nommé Goas-Ribot. Il était accompagné de ses deux fils : Christophe, âgé de dix-sept ans, et Louis, âgé de quinze ans.

Arrivés à environ cinquante brasses du lieu de leur destination, nos marins mouillèrent leur bateau, puis s'en allèrent en plate faire leur récolte de goémon sur le rocher.

Ils revenaient avec leur chargement, qu'ils conduisaient au grand bateau, lorsqu'à moitié route du trajet, la violence des lames fit chavirer leur embarcation. Ils tombèrent tous trois à la mer.

Sachant nager, ils essayèrent de regagner le rocher Goas-Ribot. Allain père, porté par une lame, put s'y accrocher; Christophe put aussi y atteindre, mais ce dernier remarquant que son frère ne pouvait avancer, se jeta à l'eau pour lui porter secours. Hélas! ce dévouement fraternel ne devait pas avoir sa récompense.

Après avoir accosté celui-ci et l'avoir mis sur son dos, Christophe essaya de regagner le rocher qu'il venait de quitter; mais craignant de nouveau la fureur des lames, il se détourna et prit la direction du grand bateau, endroit où la mer était moins houleuse. Déjà les malheureux pouvaient se considérer comme sauvés, lorsque, par une fatalité des plus grandes, une lame vint, qui les sépara.

Ce fut un cruel moment d'angoisse pour le pauvre père, témoin impuissant de ce drame. Il vit pendant quelques instants encore son plus jeune fils essayer de nager sur le dos, bien qu'il eût déjà le haut du corps à moitié englouti, et tenter de ressaisir Christophe, qui nageait toujours. Malheureusement, il put l'atteindre, et le malheureux s'étant accroché à son frère avec toute l'énergie du désespoir, il paralysa ainsi tous ses mouvements, et le mit dans l'impossibilité de se sauver et de le sauver en même temps.

Quelques secondes après, la mer comptait deux victimes de plus.

Des expériences téléphoniques du plus haut intérêt viennent d'être faites à nouveau dans le Nord, par les soins de MM. De Bar, électricien, et Pierre Giffard, journaliste parisien. Dans la soirée du 3 mars, dit le *Mémorial de Lille*, les expérimentateurs ont établi un câble téléphonique entre le Grand-Théâtre et le troisième étage d'une maison, éloignée de 100 mètres, pendant la représentation des *Amours du Diable*.

Une douzaine de personnes, des autorités, la presse locale, ont admirablement entendu, de 8 heures à 11 heures du soir, toute la représentation. On distinguait avec une grande netteté les soli, les chœurs et les moindres détails de l'orchestre.

Cette expérience originale, la première de cette nature qui ait été faite dans le monde entier, a vivement impressionné toutes les personnes qui y ont pris part. Deux téléphones étaient simplement déposés, comme une lorgnette, sur l'appui d'une avant-scène des quatrièmes, à 15 mètres au-dessus de l'orchestre et de la scène.

Le tirage au sort de la classe de 1877 nous a donné un bien curieux spécimen de la race naine. Le jeune France, de la commune de Brienne, canton d'Asfeld (Ardennes), qui a amené le numéro 40, n'a

comme taille que 84 centimètres. Il est, du reste, bien conformé; sa physionomie est intelligente et sa figure a les contours de celle d'un enfant de cinq à six ans.

Ce jeune conscrit a dû monter sur une chaise pour arriver jusqu'à l'urne.

Un individu souffrant de maux d'estomac se rend chez un médecin, à l'heure de la consultation. Le praticien l'examine et lui dit :

— Je vois ce que c'est, il vous faut prendre beaucoup d'exercice, mais peut-être votre état ne vous en laisse pas le temps? Qu'est-ce que vous faites?

— Je suis facteur depuis vingt-cinq ans!

Un grand nombre de Docteurs en médecine ont adressé à la Chambre des députés une pétition demandant que l'usage du BIBERON ROBERT soit rendu obligatoire dans les crèches, maternités et hospices. La commission des pétitions l'a approuvée et en a voté le renvoi à M. le ministre de l'intérieur. Voilà une pétition qui doit intéresser l'univers entier et qui prouve la supériorité du BIBERON ROBERT.

Dernières Nouvelles.

On nous apprend de Berlin que la réunion du Congrès est définitivement assurée.

Pour fixer le jour de l'ouverture, il reste à connaître l'opinion de deux puissances qui ont demandé des éclaircissements sur une question secondaire.

Le *Journal de Saint-Petersbourg*, organe officieux, conteste que les puissances doivent accepter d'avance de se soumettre à la décision du Congrès. Il ajoute que le Congrès ne doit pas discuter une question n'ayant pas un caractère européen. (Havas.)

Londres, 13 mars.

D'après une dépêche du *Standard*, les cabinets de Berlin, Londres, Vienne et Rome seraient bien près de s'entendre sur les délimitations du Congrès. (Agence française.)

AFFAIRE CRISPI.

Les dépêches qui arrivent de Naples annoncent l'arrivée de M^r de Montmasson, qui a été appelée devant le juge d'instruction pour déposer sur les faits de bigamie reprochés à M. Crispi.

Plusieurs témoins ont été déjà entendus. La déposition du professeur Francone serait écrasante, mais M. Crispi, qui se montre partout, affirme qu'il réduira bientôt à néant toutes les accusations portées contre lui.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Théâtre de Saumur.

VENDREDI 15 mars 1878,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par les artistes du

Théâtre National Lyrique.

Deux grands succès du Théâtre National Lyrique

PHILÉMON ET BAUCIS

Opéra-comique en 2 actes, paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de M. CHARLES GOUNOD.

M^{lle} SABLAIROLLE chantera le rôle de Baucis.

M. CAISSO chantera le rôle de Philémon.

M. GRESSR chantera le rôle de Vulcain.

M. D. ROHJ chantera le rôle de Jupiter.

L'AUMONIER DU RÉGIMENT

Opéra-comique nouveau en 1 acte, paroles de MM. H. de Saint-Georges et Ad. de Leuven, musique de M. HECTOR SALOMON.

M^{lle} SABLAIROLLE chantera le rôle de Marie,

qu'elle a créé au Théâtre National Lyrique.

M. CAISSO chantera le rôle de Carlo, qu'il a joué

au Théâtre National Lyrique.

M. GRESSR chantera le rôle de Robert, qu'il a

créé au Théâtre National Lyrique.

M. D. ROHJ chantera le rôle de l'Abbé Pascal.

M. DALIER, un Chasseur de la Garde.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

PRIX DES PLACES ORDINAIRE.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

10^e ANNÉE.
LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

PRIME GRATUITE
MANUEL DES CAPITALISTES
Un fort volume in-8^o.

PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

« Monsieur, j'ai eu l'occasion d'employer souvent, pour mes malades faibles ou débilités, votre **ELIXIR ANALEPTIQUE**, et j'ai la satisfaction de vous assurer qu'il n'a cessé de me donner de bons résultats; cela est si vrai, que, pour mes enfants, je viens vous prier de m'adresser quelques flacons. »
D^r H....., à Marseille.
» A. M. Mercier, pharmacien à Nantes. »

Le COMPTOIR GÉNÉRAL des CHEMINS de FER

SOUS SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : un million de francs

27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris,

Se charge de la vente et de l'achat de toutes valeurs au comptant, sans autres frais que ceux de l'agent de change; de l'encaissement des coupons, de l'échange et de la conversion des titres. L'administration répond immédiatement à toutes demandes de renseignements financiers.

Adresser les lettres ou envois à l'ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR, 27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois; et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Antigoutteux Boubée (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. — Dépôt à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 15 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 —
12 — 30 — soir.	6 — 15 —	7 — 39 —	11 — 20 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 MARS 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	74	97	27	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	645	5	5	Canal de Suez	763	75	2 50
4 1/2 %	104	30		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	660			Crédit Mobilier esp.	582	50	18 50
5 %	110		25	Crédit Mobilier	167	50	2 50	Société autrichienne	536	95	3 75
Obligations du Trésor, t. payé.	495			Crédit foncier d'Autriche	517	50	1 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	340		75	Charentes, 500 fr. t. p.	120			Orléans	844		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503	50		Est	660	5		Paris-Lyon-Méditerranée	340	75	
1865, 4 %	520		50	Paris-Lyon-Méditerranée	1093	75	5	Est	339		
1869, 3 %	398			Midi	800			Nord	844	75	
1871, 3 %	394		75	Nord	1342	50	2 50	Ouest	339	75	
1875, 4 %	510		95	Orléans	1160			Midi	839		
1876, 4 %	498	50		Ouest	743	75	2 50	Charentes	850		
Banque de France	3165			Vendée, 500 fr. t. p.	1360			Vendée	850		
Comptoir d'escompte	705		50	Compagnie parisienne du Gaz	1360			Canal de Suez	555		
Credit agricole, 500 f. p.	343	75	1 25	C. gén. Transatlantique	507	50					
Credit Foncier colonial, 300 fr.	315										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

(Service d'hiver, 24 décembre)

Départs de Saumur vers Angers.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	9 — 45 —
6 — 1 —	1 — 1 —
1 — 25 —	4 — 10 —
4 — 10 —	7 — 15 —
7 — 15 —	10 — 37 —

Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 36 minutes du matin, direct-matin.	8 — 21 —
8 — 21 —	9 — 40 —
9 — 40 —	12 — 40 —
12 — 40 —	4 — 44 —
4 — 44 —	10 — 28 —

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

LIBRAIRIE CENTRALE D'AGRICULTURE ET DE JARDINAGE, RUE DES ÉCOLES, 62, PARIS
AUGUSTE GOIN, ÉDITEUR

NOUVEAU JARDINIER ILLUSTRÉ

Ouvrage pratique pour la culture et la taille des arbres fruitiers; la culture ordinaire et forcée des légumes; des plantes de pleine terre, de serre froide et tempérée, de serre chaude; la multiplication des végétaux; la destruction des animaux nuisibles, etc.

Par MM. HÉRINCQ, LAVALLÉE, NEUMANN, VERLOOT, COURTOIS-GÉRAUD, PAVARD et BUREL.

1 fort vol. in-18 de 1,800 pages, orné de plus de 500 figures dans le texte, dessinées par MM. Courtin, Faquet et Riocreux. — PRIX : franco 7 FRANCS.

Arbres d'agrément. — Traité de la taille des grands arbres d'agrément propres aux grandes plantations, en bordure le long des chemins, sur les places publiques, pour allées d'avenues, massifs et paysages; suivi de celle de l'amandier, du noyer et du châtaignier, par J. GAUTIER. 1 vol. in-18, orné de 18 fig. 2 fr.

Champignons comestibles. — Instructions pratiques sur la culture, par JACQUIN aîné. In-18. 75 c.

Cinéraires. — Culture et multiplication, par CHATEL. 1 vol. in-32, orné d'une fig. hors texte. 75 c.

Graminées. — Choix et culture des graminées propres à l'ensemencement des pelouses et des prairies, par COURTOIS-GÉRAUD. 1 vol. in-32, orné de 49 fig. hors texte. 1 fr.

Lantanas. — Culture et multiplication, par CHATEL. 1 vol. in-32, orné d'une fig. hors texte. 75 c.

Melon. — Instructions pratiques sur sa culture sous châssis, sous cloche et en pleine terre, par MARTIN JACQUIN. In-8. 75 c.

Ortie. — Ses propriétés alimentaires, médicales, agricoles et industrielles, par ELOFFE. 1 vol. in-32, orné de 14 fig. dans le texte et hors texte. 1 fr.

Phlox. — Culture et multiplication, par LIÉVAL. 1 vol. in-32, orné de 5 fig. hors texte. 1 fr.

Plantes de pleine terre, ANNUELLES, BISANNUELLES et VIVACES. — Leur culture, par MARTIN JACQUIN. 1 vol. in-18. 1 fr. 50

Pommes de terre. — Choix, culture ordinaire et forcée; culture hivernale; récolte et conservation, par COURTOIS-GÉRAUD. 1 vol. in-32, orné d'une grav. hors texte. 1 fr.

Verveines. — Culture et multiplication, par CHATEL. 1 vol. in-32, orné de 2 fig. hors texte. 75 c.

Cheval. — Recherches sur la nature des

affections typhoïdes du cheval. Etudes micrographiques et chimiques des altérations du sang, de la jecton et contagion; étiologie; sémiologie et thérapeutique, par SALLE. 1 vol. in-18, orné de 50 fig. dans le texte. 3 fr.

Ouvrage couronné par la Société centrale de médecine vétérinaire.

Matériel agricole. — Description et examen des instruments, machines, appareils et outillages employés pour les travaux agricoles, par JOUIN. 3^e éd. ornée de 206 fig. dans le texte, 1 vol. in-18. 3 fr.

LA CUISINE A L'USAGE DES MÉNAGES BOURGEOIS ET DES PETITS MÉNAGES

Comprenant la manière de servir à nouveau tous les restes, par le baron BRISSE. 1 vol. in-18 orné de 130 figures explicatives : franco 2 fr. 50.

Le Catalogue général de la Librairie est envoyé franco sur demande AFFRANCHIE.

Etude de M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briand.

A CÉDER DE SUITE

Avec droit au bail, UN EXCELLENT FONDS DE COMMERCE De Rouennerie, Blanc et Nouveautés, Exploité au bourg de la commune de Martigné-Briand. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e ROUSSE, notaire. (123)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT, MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrûté, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson; MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

A AFFERMER

Pour la Toussaint 1878. UNE FERME Située aux environs de Saumur, D'une contenance de 7 à 10 hectares, à la volonté du preneur, comprenant terres labourables et prés. Le fermier sera chargé de façons de vignes. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER (pour cause de santé), une usine métallurgique, susceptible de grande extension. Procédés nouveaux de fabrication: Affaires: 600,000 fr. Bénéfices nets minimum: 120,000 fr. Apport demandé: 400,000 fr. AGENCE DE L'INDUSTRIE, rue Vivienne, 17, Paris. (138)

M. JOUILLE, horloger à Saumur, donne un démenti formel aux bruits que l'on se plaît à répandre qu'il quitte les affaires. (124)

M^{me} LORRAIN, marchande de modes, rue Saint-Jean, demande une apprentie. (131)

UNE PERSONNE se propose pour donner des leçons de dessin, pastel et peinture sur soie, chez elle ou à domicile. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, muni de bons certificats, et comptable, demande une comptabilité pouvant occuper quelques heures par jour. S'adresser au bureau du journal.

COSMYDOR

Incomparable Eau de Toilette, sans acide ni vinaigre. Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette, sans ACIDE ni VINAIGRE est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène, de la toilette et de la santé. (En faire usage quotidiennement.) LE FLACON: 1 FR. 50. Se vend partout. Entrepôt général: 28, Rue Bergère, Paris. Envoyer le Prospectus explic. contre demande affranchie.

M. RIELLANT

ET SA FILLE
Chirurgien et Mécanicien Dentiste,
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,
Maison Beurois,
Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.
La collection se compose actuellement de 38 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES

LÉPICIER, successeur de GILLET
Rue des Arènes, 18, à ANGERS.
Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc., etc.
PREMIER PRIX : EXPOSITION 1877.
Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, ainsi que des maisons Pleyel, Erard, Hertz neveu, etc., dont M. LÉPICIER est le représentant à Angers.
GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS.

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES
PREMIÈRE ÉDITION
Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.
Paris. Département.
Un an... 6 fr. 8 f.
Six mois... 3 50 4
Trois mois... 2 2
ÉDITION DE LUXE
Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées.
Paris. Département.
Un an... 15 fr. 18 fr.
Six mois... 8 fr. 10 fr.
Trois mois... 4 fr. 5 fr.
ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS.
Paris, J. BAUDRY, éditeur.
On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.
Saumur, imprimerie de P. GODET.